

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2018_4_3

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

L' an deux mille dix huit , le jeudi 14 juin à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 04 Juin 2018

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) :

**Objet : Attribution du titre
Citoyen d'honneur**

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande présentée par Monsieur FAURE Jean-Pierre, Général de Brigade, d'attribuer le titre de Citoyen d'Honneur au Lieutenant William Eugène MASSEY, Chevalier de la Légion d'Honneur, Pilote du Chanel Express III et survivant au crash de son avion, abattu sur les communes de Jauldes et d'Aussac-Vadalle, le 19 juin 1944.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décerne le titre de Citoyen d'Honneur de la Commune d'Aussac-Vadalle au Lieutenant William Eugène MASSEY pour son courage et son dévouement au service de la France comme pilote du Channel Express III en juin 1944;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 14/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot